



M^e DOUGLAS MITCHELL, Ad. E.

Montréal

M^e Douglas Mitchell pratique le litige des affaires et le droit constitutionnel et administratif au sein du cabinet IMK, qu'il a fondé avec feu Colin K. Irving en 1997. Il a participé à de nombreux procès et piloté des dossiers complexes dans tous les domaines du droit civil, commercial et public et devant toutes les instances. Il intervient également dans des affaires d'arbitrage, à la fois comme avocat et comme arbitre.

- Le parcours professionnel de M^e Mitchell est l'un des plus distinctifs au Québec, avec 14 dossiers devant la Cour suprême du Canada, englobant un vaste éventail de sujets, et souvent pionnier dans des domaines de droit nouveaux. Il se démarque par sa polyvalence et sa capacité à s'adapter aux besoins de la clientèle, dans une pratique touchant les problématiques de droit privé comme celles du droit public.
- Il a agi, entre autres, pour la juge en chef du Québec et le Conseil canadien de la magistrature, en plus d'avoir été désigné *amicus curiae* par la Cour d'appel du Québec et la Cour suprême du Canada. Il soutient avec enthousiasme le droit judiciaire actuel et les modes privés de règlement des différends.
- *Fellow* de l'*American College of Trial Lawyers* depuis 2009, il est reconnu comme l'un des meilleurs plaideurs au Canada par tous les palmarès juridiques. Passionné par l'accès à la justice, il s'est impliqué pro bono dans de nombreuses causes au cours de sa carrière, et a instauré une culture axée sur l'importance du pro bono au sein d'IMK.

